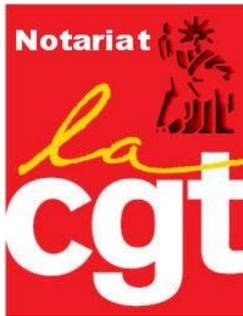


Octobre 2016



Du 28 novembre au 12 décembre 2016 :
Elections sur la représentativité syndicale

LA CGT NOTARIAT

UNE PRIORITÉ : VOS DROITS ♦ UNE ACTION FORTE ET DYNAMIQUE ♦ UNE VRAIE CAPACITÉ À NÉGOCIER ♦ UNE VOLONTÉ D'UNION AFFIRMÉE

Historiquement la CGT fut le premier syndicat choisi par les salarié-e-s du notariat, avant de connaître des difficultés liées au contexte politique. Difficultés qui n'existent plus aujourd'hui.

25,39 %

C'est le taux de représentativité de la CGT dans le notariat fixé par arrêté ministériel du 11 juin 2013, après le scrutin de 2012.

Elle est la seconde organisation syndicale du notariat, après FO. Grâce à vous elle progresse et est de plus en plus entendue dans les négociations avec le CSN pour vos droits.

LA CGT NOTARIAT VOUS INFORME

► LA BASTOCHE : bulletin d'informations sur l'actualité, faxé périodiquement dans les offices notariaux (hélas, insuffisamment diffusé au personnel). A ne pas confondre avec La Basoche, revue de la Fédération FO.

► Blog-internet, tapez : [cgt notariat](http://cgt-notariat.fr)
avec notamment : comptes-rendus détaillés des négociations avec le CSN (réunions mensuelles de la commission mixte paritaire). C'est le site qu'il faut consulter pour votre information.

Avec vous, la CGT-Notariat construit votre avenir : aidez là !

LA PRIORITÉ : VOS DROITS

► Un principe absolu et statutaire pour la CGT :

"La défense des intérêts matériels et moraux des salariés" :

- Intérêts matériels : salaires, convention collective, formation, couverture sociale (maladie, retraite), prévoyance complémentaire...
- Intérêts moraux : respect des salariés, défense de leur dignité, action pour la qualité de vie au travail...

L'actualité nous démontre que la CGT est toujours en première ligne pour refuser les reculs et faire des propositions constructives.

► Une adaptation à chaque profession

La CGT n'est pas un bloc monolithique : elle adapte son action à chaque profession, et donc au Notariat, pour assurer la meilleure défense des intérêts des salarié-e-s de la branche.

Exemple : l'emploi et les salaires étant liés à la bonne santé du Notariat, la CGT n'a pas hésité à défendre la profession lorsqu'elle a été menacée (loi Macron).

Et son expérience dans les autres branches est un plus.

ACTION FORTE ET DYNAMIQUE

► Au plan général

La CGT est en première ligne chaque fois que les droits fondamentaux des salarié-e-s sont remis en cause, même si cela lui vaut les accusations médiatiques de "conservatisme" : l'action contre la loi travail illustre bien ce principe.

Une donnée forte en France : 25 % de la richesse est détenue par les 1 % les plus riches. Alors pas d'état d'âme : la défense des intérêts des salarié-e-s est légitime.

► Dans le Notariat

La CGT n'est pas naïve : elle sait que la mobilisation est difficile dans le notariat, composé de nombreuses petites entreprises. Alors elle s'adapte en privilégiant la négociation collective.

Et elle a aussi démontré sa capacité à se mobiliser pour la défense de l'outil de travail (le Notariat). On se souvient de l'intervention de son chef de file à la tribune du 17 septembre 2014, lors du rassemblement Place de la République à Paris.

CAPACITÉ À NÉGOCIER

► Négocier, une priorité

Contrairement à ce que véhiculent souvent les médias, la négociation est une priorité de la CGT et elle signe de très nombreux accords.

Dans le notariat c'est une réalité avec les réunions mensuelles au CSN, et de nombreux accords sont signés, y compris par la CGT.

► La CGT, force de propositions

Dans les négociations, que ce soit à la CRPCEN ou au CSN, la CGT est une force de propositions.

Exemples de propositions faites à son initiative :

- cotisation d'équilibre + démarche participative (CRPCEN),
- retraite progressive,
- complémentaire santé,
- aide à apporter aux "aidants" de malades Alzheimer.

► Transparence et information

La CGT-NOTARIAT publie chaque mois les comptes-rendus des réunions au CSN, sur son blog internet. C'est votre site - n'hésitez pas à le consulter :

→ Tapez : [cgt notariat](#)

UNION ET INDÉPENDANCE

► Volonté d'union

Au nom de sa volonté de dialogue entre syndicats dans l'intérêt des salariés, la CGT-NOTARIAT a été à l'origine, en 2011, de l'UNION POUR LA CRPCEN, regroupant 4 syndicats. Et elle en a été l'animatrice grâce à l'implication de son chef de file, ancien Directeur de la CRPCEN (Pierre LESTARD).

La CGC a cru bon, hélas, de quitter cette union. L'intersyndicale perdure néanmoins avec 3 syndicats (CGT, CFDT, CFTC), et a obtenu 4 sièges sur 8 aux récentes élections à la CRPCEN, contre 3 sièges à FO et 1 siège à la CGC.

► Indépendance

Pour la CGT (et particulièrement la CGT-NOTARIAT), les opinions philosophiques, politiques ou religieuses relèvent des libertés propres à chaque individu. Le dialogue social doit, quant à lui, être exclusivement syndical et centré sur la défense des intérêts des salariés et retraités.

LA LOI TRAVAIL : GRAVE DANGER !

Malgré l'action de la CGT avec d'autres syndicats (dont FO), malgré une opinion majoritairement défavorable, malgré l'absence de majorité parlementaire, le Gouvernement est passé en force pour faire adopter la loi dite "Loi travail", en utilisant l'article 49-3 de la Constitution.

Sur des sujets importants comme le temps de travail et les heures supplémentaires, cette loi rend l'accord d'entreprise (ou le référendum) prioritaire sur l'accord de branche, même s'il est moins favorable.

Dans les petites entreprises non structurées syndicalement, les salariés risquent de subir, de ce fait, des dérogations négatives aux garanties que leur apporte la convention collective.

Ce danger est réel dans les petites entreprises que sont la plupart des offices notariaux.

Pourtant des syndicats ont "accompagné" le Gouvernement en donnant leur accord au projet de loi, et la presse libérale les félicite avec le qualificatif de "réformistes", par opposition à la CGT qui, elle, serait "conservatrice" en refusant que soient remis en cause les droits fondamentaux des salarié-e-s.

Quel monde veut-on pour demain ? Le retour à la précarité pour les salarié-e-s et l'atteinte à leur dignité ?

Ce n'est pas et ce ne sera jamais le choix de la CGT qui restera, malgré toutes les attaques dont elle est la cible, fidèle à sa mission : "La défense des intérêts matériels et moraux des salariés".

Le scrutin sur la représentativité syndicale va être observé par les Pouvoirs Publics qui comptent sur un recul de la CGT pour passer à l'étape suivante de la remise en cause de vos droits. Par exemple la CRPCEN ?

Choisir la CGT c'est refuser le retour au passé et dire OUI à l'avenir N'HÉSITÉZ PAS !

La présente information dans le cadre du scrutin sur la représentativité se veut aussi une action de sensibilisation à l'action de la CGT-Notariat, encore trop peu connue même si elle progresse.

Si, en outre, vous pensez que cette action mérite d'être soutenue et encouragée, vous pouvez adhérer et nous n'en serons que plus motivés et plus forts pour défendre vos intérêts.

A cette fin, vous pouvez obtenir le « kit d'adhésion » en nous retournant le bulletin ci-après à notre adresse (vous pouvez aussi en faire la demande par courriel à notre adresse e-mail).

Pour joindre la CGT-Notariat : voir ses coordonnées en tête de la page 1
Un problème ? Besoin d'un conseil ? N'hésitez pas à la contacter !

Plusieurs bulletins LA BASTOCHE vont être faxés par la CGT-Notariat dans les offices notariaux en octobre/novembre - Ils seront aussi sur notre blog-internet :

→ Tapez : [cgt notariat](http://cgt-notariat.fr)

BULLETIN A RETOURNER A LA FEDERATION CGT à l'adresse page 1

NOM : Prénom :

Adresse postale :

.....E-mail : @.....

Souhaite recevoir le kit d'adhésion à la Fédération CGT des sociétés d'études, branche notariat.

Le2016

Signature